



Avis CFDT au CSE du 21 Janvier 2021

Consultation relative au projet de création du CSP Paye France

Les élus au CSE sont consultés ce jour sur le projet de création du CSP Paye France.

Ce projet s'intègre dans une dynamique de centralisation de la fonction RH. Ainsi, la gestion des payes de Framatome sera regroupée au sein d'un CSP Paye basé en Bourgogne, sur le site de Saint-Marcel.

La CFDT rappelle qu'en amont de ce projet, un important chantier de restructuration des outils SIRH a été mené dans la douleur. Cela a, malheureusement, laissé des traces auprès des salariés de Framatome en général mais également des gestionnaires paye en particulier.

Le traitement de ces dysfonctionnements et l'adaptation aux nouveaux outils ont en grande partie été assurés par les gestionnaires payes basés sur l'ensemble des établissements de Framatome. Malheureusement, ce projet ne reconnaît pas leur engagement et ne leur accorde qu'un choix binaire : venir en Bourgogne ou changer de poste !

De plus, ce projet va retirer aux sites une fonction qui est structurante pour les équipes RH locales et le service de proximité rendu aux salariés. Ainsi, une inéquité entre les salariés va être créée. Comment, lorsque l'on est un salarié posté, sans ordinateur propre, sans connexion, sans espace confidentiel, avec parfois des difficultés à utiliser les outils informatiques, sera-t-il possible de contacter son gestionnaire paye ?

L'outil de ticketing mis en place pour remonter un problème ou une question nous laisse présager le pire. Quand aujourd'hui un problème pouvait se régler en un appel, un mail ou une visite à la permanence paye, demain il faudra plusieurs jours ou semaines pour avoir un retour.

Le projet envisage même de réaliser les entretiens de fin de carrière à distance... incompréhensible et impossible pour de nombreux salariés.

De plus, même si la direction indique que le motif économique n'a pas guidé sa décision, il est incontestable que la diminution des effectifs de la filière va permettre des gains. La CFDT attire toutefois l'attention sur les coûts d'interfaces et les dysfonctionnements que ce projet pourra induire : allongement des délais, doublons entre le CSP et les fonctions locales... Malheureusement, encore une fois, aucune analyse avale ne sera menée pour permettre de mesurer ces pertes.

Par ailleurs, ce projet prévoit de localiser ce CSP au sein de notre établissement, cela devrait contribuer à renforcer et à sécuriser le site.

Nous notons quelques points positifs :

En effet, ce projet va permettre de créer une communauté métier qui est primordiale dans ce secteur en perpétuelle évolution. Localiser les gestionnaires en un même lieu va favoriser les échanges et le partage des informations.

Des perspectives d'évolution seront également possibles pour les payeurs qui le souhaitent, au travers des différents pôles et des niveaux de complexité de paye. La professionnalisation de la filière paye devient réelle.

Ainsi, la localisation à Saint-Marcel de ce CSP doit nous permettre de conserver une proximité, la CFDT militera en ce sens. De plus, il est primordial que les IRP conservent un canal direct d'échange avec les équipes de payeurs.

Enfin, le projet prévoit qu'en local des chargés de gestion administrative soient mis en place. Un équivalent temps plein (ETP) est donc prévu à Saint-Marcel. La CFDT y place beaucoup d'attente. Ce correspondant local aura un rôle déterminant dans la réussite de ce projet. Nous demandons donc que cette fonction soit attribuée à une personne dédiée (en prévoyant un back-up bien sûr). Diluer ces fonctions sur plusieurs personnes serait une erreur. Il faudra également que cette fonction intègre une proximité terrain, les salariés doivent pouvoir la solliciter au quotidien.

La CFDT regrette que la grille d'évaluation des risques psychosociaux, établie en partage avec la CSSCT, ne nous soit parvenue que très tardivement. Comment en prendre connaissance et approfondir notre analyse dans ces conditions ?

Pour rappel, nous avons subi la disparition du CHSCT, la Direction doit donc jouer pleinement son rôle en permettant aux élus du CSE de prendre en compte les enjeux santé, sécurité et conditions de travail dans le cadre de ces consultations.

Les effets de ce projet vont s'étaler sur plus de deux années, il est donc compliqué de déterminer et de mesurer toutes les conséquences qui vont en découler, pour toutes ces raisons, les élus CFDT au CSE **s'abstiendront** sur cette consultation.